



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, le **8 juillet 2024, à 19h30**, sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Madame Denise Béland, conseillère au poste numéro un
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux
Madame Sylvie Lessard, conseillère au poste numéro trois
Madame Josée Bellemare, conseillère au poste numéro quatre
Monsieur Philippe Dauphin, conseiller au poste numéro cinq

Absence motivée :

Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

Et Guylaine St-Louis, directrice générale, greffière-trésorière

MOMENT DE RÉFLEXION.

RÉSOLUTION # 2024-07-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2024
- 1.2 Correspondance
- 1.3 Informations du maire
- 1.4 Approbation des comptes
- 1.5 Engagements de crédits
- 1.6 Comités

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Embauche journalier saisonnier Jonathan Venne
- 3.2 Vacances d'été 2024 et fermeture du bureau
- 3.3 Mutuelle de prévention

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat directrice générale et directeur travaux publics pour obtenir prix budgétaire pour l'asphaltage rue Giguère/Champagne
- 4.2 Mandat au technicien en géomatique de la MRC de Maskinongé pour le logiciel Géoservice (*Ajout nouvelles infrastructures rue Baril et rang Beaupré et ponceau Fontarabie*)

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 6.1 Dépassement des coûts cuisine chalet loisirs

- 6.2 Soutien financier au Comité des loisirs pour soccer et balle pour les enfants

7. PARC DES CHUTES

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Appel de candidatures pour le poste de pompier

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE : Denise Béland
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item << sujets divers >> ouvert;

RÉSOLUTION # 2024-07-07

1.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2024.

Séance du 3 juin 2024 :
PROPOSITION DE : Philippe Dauphin
APPUYÉ PAR : Denise Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Séance du 3 juillet 2024 :
PROPOSITION DE : Sylvie Lessard
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux ci-haut mentionnés, tels que rédigés;

1.2 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 juin 2024 a été acheminée aux membres du Conseil lors de leur réception.

1.3 INFORMATIONS DU MAIRE

- Inauguration SANA
- AGA OBVRLY
- Ouverture agrandissement & AGA Carrefour Jeunesse Emploi
- AGA SADC
- SANA remise de prix

RÉSOLUTION # 2024-07-08

1.4 APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2024-06-04.

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement:

RÉSOLUTION # 2024-07-09

1.5 ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil approuve la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder dans les limites de l'engagement

1.6 COMITÉS

- Fête Nationale intérieure avec succès
- Rencontre Politique Familiale en juin (9 municipalités)
- Balle féminine va bien
- Organisation Pique-nique 18 août va bien
- Dimanches animés : début le 21 juillet
- Camp de jour visite le jardin pour la communauté

RÉSOLUTION # 2024-07-10

3.1 EMBAUCHE JOURNALIER SAISONNIER JONATHAN VENNE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a procédé à l'ouverture d'un poste journalier saisonnier pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, le directeur des travaux publics et une élue responsable des ressources humaines ont complété le processus d'entrevue et présenté leurs recommandations aux membres du Conseil;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation des deux directions et d'une élue responsable des ressources humaines et procède à l'embauche de Jonathan Venne au poste de journalier saisonnier des travaux publics en date du 8 juillet 2024;

QUE le Conseil entérine la décision de la directrice générale d'avoir fait débiter M. Venne le 26 juin 2024;

QUE le contrat de travail soit signé aux conditions établies, soit à l'échelon 1 pour le poste de journalier des travaux publics avec augmentation d'un échelon le 1 janvier 2025;

QU'il soit admissible aux assurances collectives après 3 mois d'ancienneté et au REER collectif après sa période de probation;

QU'une probation de six mois soit donnée pour la nouvelle ressource.

RÉSOLUTION # 2024-07-11

3.2 VACANCES D'ÉTÉ 2024 ET FERMETURE DU BUREAU

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, la Municipalité de Sainte-Ursule ferme ses bureaux durant les vacances de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les vacances auront lieu du dimanche 21 juillet au samedi 3 août 2024;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin
APPUYÉ PAR : Jeannis Charette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise que l'administration municipale soit fermée durant les vacances de la construction soit du 18 juillet à compter de midi jusqu'au 4 août 2024 inclusivement.

RÉSOLUTION # 2024-07-12

3.3 MUTUELLE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT Qu'une mutuelle de prévention favorise :

- la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- la réadaptation des travailleuses et travailleurs qui subissent un accident du travail ou une maladie professionnelle;
- le retour au travail après une blessure ou une maladie causée par le travail;

CONSIDÉRANT QU'en se regroupant en mutuelle de prévention, les membres de la mutuelle bénéficient notamment :

- d'un accompagnement structuré pour la prise en charge de la santé et de la sécurité dans son milieu de travail;
- d'une tarification de groupe au taux personnalisé qui tient compte des efforts que de tous les membres de la mutuelle investissent pour offrir un milieu de travail plus sécuritaire à ses travailleurs;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale à faire des démarches auprès de l'UMQ et la FQM en autres afin d'analyser notre dossier pour vérifier si l'adhésion à une mutuelle de prévention est avantageuse pour la Municipalité.

RÉSOLUTION # 2024-07-13

4.1 MANDAT DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DIRECTEUR TRAVAUX PUBLICS POUR OBTENIR PRIX BUDGÉTAIRE ASPHALTAGE RUE GIGUÈRE / CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de rétrocession des rues Giguère et Champagne mentionne que la Municipalité assurera l'asphaltage au moment qu'elle jugera opportun;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant quelques constructions déjà érigées;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'asphaltage vont demander l'expertise d'un ingénieur pour faire la préparation du devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'obtenir un prix budgétaire avant la préparation du budget 2025;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale et le directeur des travaux publics a approché une firme d'ingénieur pour préparer et faire l'estimation des coûts pour l'asphaltage des rues Giguère et Champagne avant le budget 2025

RÉSOLUTION # 2024-07-14

4.2 MANDAT AU TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE DE LA MRC DE MASKINONGÉ POUR LE LOGICIEL GÉOSERVICE (*ajout nouvelles infrastructures sur Baril, rang Beaupré et ponceau Fontarabie*)

CONSIDÉRANT QUE le territoire comporte des modifications au niveau des infrastructures de la rue Baril et du rang Beaupré suite à leur réfection ainsi qu'un ponceau du rang Fontarabie;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles installations d'infrastructures n'apparaissent pas dans le logiciel Géoservice;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter les informations techniques au logiciel Géoservice et que celui-ci est géré par la MRC de Maskinongé;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate le technicien en géomatique de la MRC de Maskinongé d'intégrer au logiciel Géoservice les informations techniques des nouvelles infrastructures de la rue Baril et du rang Beaupré ainsi que le ponceau du rang Fontarabie.

RÉSOLUTION # 2024-07-15

6.1 DÉPASSEMENT DES COÛTS CUISINE CHALET LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2024-04-33 autorisait des dépenses allant jusqu'à 30 000 \$ pour la rénovation de la cuisine du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation prévue pour la mise aux normes de la cuisine du chalet des loisirs n'avait pas tenu compte des exigences des

assurances ce qui a demandé des travaux et équipements de sécurité supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences ont été reçues de l'assurance durant la période des travaux;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil entérine les dépenses supplémentaires de 7 495.57 \$ pour la mise aux normes de la cuisine du chalet des loisirs;

QUE ce montant soit affecté à même le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION # 2024-07-16

6.2 SOUTIEN FINANCIER AU COMITÉ DES LOISIRS POUR SOCCER ET BALLE POUR LES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE c'est le Comité des Loisirs qui s'occupera des activités de soccer et balle pour les enfants pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de quelques équipements;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Denise Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise un soutien financier au Comité des loisirs d'un montant de 300 \$ pour le soccer et de 250 \$ pour la balle afin de permettre aux enfants de Sainte-Ursule de s'amuser.

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à remettre un montant supplémentaire de 300 \$ au Comité des loisirs en guise de partage des revenus reçus lors des deux locations du terrain de balle pour les tournois.

RÉSOLUTION # 2024-07-17

8.1 APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE POMPIER

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste vacant de pompier volontaire suite à démission du pompier Sébastien Ringuette;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard
APPUYÉ PAR : Denise Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise l'appel de candidatures pour le poste d'un pompier volontaire.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUJETS DIVERS

RÉSOLUTION # 2024-07-18
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 20h00.

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Signé : _____
RÉJEAN CARLE, Maire

Signé : _____
GUYLAINE ST-LOUIS, Directrice générale, greffière-trésorière

Je, Réjean Carle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152(2) du Code municipal.

Signé : _____ maire

